

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le 6 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel (afin de tenir compte des conditions sanitaires en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14/11/2020 portant prorogation de l'état d'urgence), sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire.

Présents : LEONARDIS Jean Marie - MAGAGLI Laurence - GIBELOT Frédéric - EQUINE Jean-Pierre - ANGELI Nadine - PIRONTI Francis - TORNATORE Odile - NAFISSI Patrick - BRUNY Muriel - BIGOT Jean-Marc - LENGLIN Anne - CAUDULLO Gilbert - ULBRICH Maximilien - BONHOMME Sandye - TEDDE Sébastien - ISOARDO Nathalie - LE GALL Dominique - BIERLAIR René - MIRJAN Mireille - GIANASTASIO Laura - HUYGHE Yannick - DERDERIAN Laurent - SIMON Jean-Jacques

Absents excusés : DROPSY Sophie - SALE Albert - ALLARD Delphine -

Pouvoirs : RESCH Cécile à GIBELOT Frédéric - ROUX Elise à PIRONTI Francis - CARERI Marc à GIBELOT Frédéric

- › Date de la convocation : 31 mars 2021
- › Secrétaire de séance : ANGELI Nadine

N° 18/2021	SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS
-------------------	--

- › Effectif légal 29
- › Présents : 23
- › Ont pris part à la délibération 26

Monsieur le Maire précise que différentes associations communales ou extra-communales, nous ont sollicités pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de leurs activités.

A l'appui de ces demandes devaient être joints, notamment :

- ✓ Les statuts de l'association (pour une première demande de subvention ou si ces statuts ont changé depuis leur dernière transmission) ;
- ✓ La composition des instances statutaires (président, bureau, conseil d'administration) ;
- ✓ Les comptes du dernier exercice faisant ressortir l'emploi fait de l'éventuelle subvention communale précédemment accordée ;
- ✓ Le budget prévisionnel pour l'année en cours mettant en évidence les financements publics attendus et l'autofinancement possible ;
- ✓ Le compte-rendu d'activité détaillé pour l'année écoulée et rapport d'activité prévisionnel pour l'année à venir ;
- ✓ Le plan de financement détaillé pour un projet de travaux ou d'équipement à réaliser, objet, le cas échéant, de la demande de subvention, etc.

Lorsque le dossier était incomplet, des demandes leur ont été adressées pour nous permettre de statuer ; en outre, la nature des projets devait présenter un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Outre ces éléments, deux paramètres ont également guidé notre réflexion :

- La crise sanitaire qui a marqué 2020, est encore présente en 2021, limitant de fait les actions effectives des associations ;
- La nécessaire réduction des dépenses publiques de fonctionnement, réorientées vers la constitution d'une épargne de gestion en vue de dégager des ressources propres d'investissement.

Dans ce cadre, il a été opéré le choix suivant :

- Lorsque la demande de subvention était inférieure ou égale à 500 € ; l'association a eu la même somme qu'en 2020 ;
- En revanche, lorsque la demande de subvention excédait la somme de 500 €, l'attribution a été conditionnée à la réalisation effective des projets ou actions menées au cours de l'année 2020. C'est le cas de 6 associations qui ont pu maintenir leurs activités malgré les restrictions sanitaires : A ce Conte là ; Amicale du CCFF ; Amicale des donneurs de sang ; Les chasseurs de Peypin ; Le COS ; L'association des chasseurs de sanglier de la commune de Peypin ;
- Pour toutes les autres, la subvention a été diminuée de 2/3 et arrondie à la centaine d'euros supérieure, ce qui a permis un allègement de 38 090 € par rapport à l'enveloppe allouée en 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (SIMON Jean-Jacques)

Après étude, il est proposé :

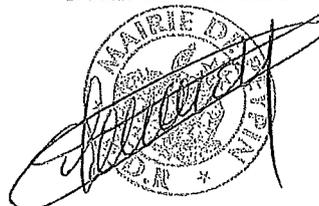
VU l'avis favorable de la commission Economie, Finances et Administration générale réunie le 2 avril 2021 ;

- D'ACCORDER à aux associations les subventions 2021, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente ; sous réserve :
 - De l'établissement d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour le COS de Peypin ;
- Cette dépense sera imputée au chapitre 6574 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 6 avril 2021

Ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Jean Marie LEONARDIS**



ANNEXE à la délibération n° 18/2021

SUBVENTIONS 2021

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE ALLOUÉE AUX ASSOCIATIONS

DÉNOMINATION	ATTRIBUTION 2020	ATTRIBUTION 2021
A CE CONTE LA	1 500 €	1 500 €
ADMC	1 000 €	-
AMICALE CCFF	2 000 €	2 000 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	900 €	900 €
ANCIENS COMBATTANTS	900 €	500 €
APE ECOLE AUBERGE-NEUVE	4 500 €	1 500 €
ARTS MANUELS	900 €	500 €
ATELIER ARTS ET CONNAISSANCES PLASTIQUES	300 €	-
BADMINTON	900 €	500 €
BASKET CLUB DE L'ETOILE (GREASQUE)	1 000 €	500 €
BOULE DU BAOU	1 000 €	-
CHASSEURS DE PEYPIN	3 000 €	3 000 €
CJPTU ANIMATION	- €	0 €
CLUB PYRAMIDE CARPE DIEM	250 €	-
COMEDIE AND CO	300 €	-
COS	25 000 €	25 000 €
CYCLO CLUB VTT PEYPIN	550 €	500 €
ES 13 ENTRAIDE SOLIDARITE 13 Club Peypin	3 600 €	1 200 €
LE FOYER	- €	0 €
GAB BOUILLADISSE	400 €	400 €
HBCCBM HAND BALL CLUB CADOLIVE BASSIN MINIER	1 100 €	500 €
JUSTICE LEAGUE ANIMATION	2 400 €	-
LOUVE DANCE	500	500 €
MINOTS DE PAGNOL	4 740 €	1 600 €
PEYPIN EN FETE	18 000 €	6 000 €
PEYPIN JUDO	3 700 €	1 300 €

Canton de Peypin

RANDONNEURS PEYPINOIS	700 €	500 €
SANGLIER PEYPINOIS	1 100 €	1 100 €
TAEWONDO SPORTING CLUB PEYPIN	3 100 €	1 100 €
TENNIS MUNICIPAL DE PEYPIN	3 100 €	1 100 €
TWIRLING MAJORETTES DE L'ETOILE	1 700 €	-
USEP MARCEL PAGNOL	1 500 €	-
TOTAL	89 640 €	51 700 €
ASSOCIATION DES DÉCORES DU TRAVAIL DU CANTON	0 €	0 €
COLLECTIF SANTÉ JEUNES AUBAGNAIS	0 €	0 €
LA CROIX ROUGE	0 €	100 €
ÉTINCELLE 2000	0 €	0 €
HISTOIRE DE CHATS	300 €	300 €
SOUVENIR FRANÇAIS Comité de la Destrousse	250 €	-
TOTAL HORS TERRITOIRE	550 €	400 €
MONTANT GLOBAL ENVELOPPE	90 190 €	52 100 €